MAIRIE DE LA DOMINELAIS

35390 ILLE ET VILAINE

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213500986-20261116-2026062-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026-062

Nombre de Conseillers :
en exercice 15
présents 13
votants 13 + 2 pouvoirs
pour 15

L'an deux mil vingt-six, le lundi seize novembre, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LA DOMINELAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BERTON Jean-Éric, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 novembre 2026

PRESENTS : Mr BERTON – Mme MORICEAU - Mr HAUTBOIS – Mr HAMON - Mme CHOQUET - Mr BELLEIL – Mme BOSSARD - Mr JAHENY – Mr MONVOISIN - Mme GAGEOT - Mr CHIFFOLEAU - Mme GUINARD - Mr PEU

ABSENTS : Mme LEMOINE a donné procuration à Mme MORICEAU

Mme MEROT a donné procuration à Mr HAUTBOIS

Mme MORICEAU a été élue secrétaire

Objet : Création d'un emploi permanent de Technicien principal de 2ème classe à temps complet

- Vu le Code général de la fonction publique (notamment ses articles portant sur la création d'emplois permanents) ;
- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;
- Vu le tableau des effectifs actuel ;
- Considérant la nécessité de créer un emploi permanent relevant de la catégorie B (filière technique) pour faire face aux besoins de direction au sein des services techniques ;

Il est proposé à l'assemblée de créer un emploi permanent de Technicien principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2027

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- Article 1 : La création, à compter du 1er janvier 2027, d'un emploi permanent de Technicien principal de 2ème classe, à temps complet à 35h hebdomadaire.
- Article 2 : Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des techniciens territoriaux (grade de technicien principal de 2ème classe). À défaut de candidat statutaire, l'emploi pourra être ouvert à l'engagement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L. 332-14 du Code général de la fonction publique.

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213500986-20261116-2026062-DE

- Article 3 : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sur ce poste sont inscrits au budget de l'exercice.
- Article 4 : Le tableau des effectifs de la collectivité est modifié en conséquence à compter de la même date.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que devant.

Le Maire,

Jean-Éric BERTON

MAIRIE de LA DOMINELAIS
35 Ille-et-Vilaine